

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1548

présenté par

M. Pajot, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen et Mme Pujol

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de supprimer la diminution prévue par le présent article d'un montant de 100 millions d'euros de ressources affectées aux chambres de commerce et d'industrie.